Pompes Funèbres Brunet - Damien SOUQUE

S.A.R.L. SOUQUE LD

Magasin : 17, rue Saint-Julien • 31470 Saint-Lys • Tél. 05 61 91 76 16 • Port. 06 31 11 05 60 • Fax. 05 61 91 24 68

pf-brunet@orange.fr • www.pompesfunebres-brunet.com

Chambre Funéraire : 4, avenue Marconi - ZAC du Boutet • 31470 Saint-Lys

RCS 849 151 576 Toulouse • SIRET 849 151 576 00014 • APE 9603Z • FR 00 84 91 51 576 • Habilitation préfectorale 19-31-300

DEVIS TYPE INHUMATION

31470 SAINT-LYS

Devis n°0000002315 établi le 12/02/2025

Désignation	MT TTC	TVA
Transport avant mise en bière		
Housse biodégradable	56,00	2
Forfait de transport av mise en bière	135,00	1
Véhicule seul avec brancardier	260,00	1
TOTAL Transport avant mise en bière	**451,00**	
Dépôt en chambre funéraire		
# Frais de séjour en cellule réfrigérée	400,00	2
TOTAL Dépôt en chambre funéraire	**400,00**	
Cercueil - Mise en bière et fermeture		
Cercueil Thec (Preval) Pin massif ep 22 mm Equipé de 4 poignées en bois avec une garniture étanche et une plaque d'identité Cache vis	765,00	2
TOTAL Cercueil - Mise en bière et fermeture	**765,00**	
Cérémonie		
Personnel pour mise en bière et inhumation	368,00	2
Forfait corbillard cérémonie	288,00	1
TOTAL Cérémonie	**656,00**	
Inhumation - Travaux de cimetière		
Ouverture et fermeture de caveau porte	275,00	2

Désignation	MT TTC	TVA
TOTAL Inhumation - Travaux de cimetière	**275,00**	

Nota : Les prestations, fournitures et mentions obligatoires sont précédées d'un astérisque(*). Celles dépendant de la règlementation sont précédées du signe (#).

Validité du devis : 1 mois

TVA		MT HT €	MT TVA €	MT TTC €
1	10,00	620,91	62,09	683,00
2	20,00	1553,33	310,67	1864,00
Total		2174,24	372,76	2547,00

Bon pour accord Signature

Pompes Funèbres Brunet
Damien SOUQUE - SARL SOUQUE LD
17, rue Saint-Julien - 31470 SAINT-LYS
Tél. 05 61 91 76 16

Vous avez été reçu par Florence SOUQUE

CONDITIONS DE VENTE

Les frais d'obsèques sont exigibles d'avance, sauf prise en charge par un organisme mutualiste ou d'assistance. Il appartient au client de faire les démarches à accomplir pour obtenir le paiement direct des sommes disponibles auprès des organismes concernés, ainsi que l'établissement des dossiers de prélèvement sur les comptes bancaires [illegible] de la succession du défunt dans les limites admises par les règlements en vigueur. Nos conditions de paiement sont impératives. Les pénalités pour retard de paiement seront calculées par application du taux d'intérêt légal augmenté de 5 points ou du taux maximum autorisé par la loi, si celui-ci est inférieur. En cas d'intervention contentieuse les frais de recouvrement seront obligatoirement à la charge de l'acheteur. Il sera appliqué à titre de dommage et de clause pénale une indemnité de 15 % de la somme impayée. Pour tout paiement après la date d'échéance, une indemnité forfaitaire de 40 euros sera appliquée. En cas de litige le Tribunal du siège est seul compétent.